

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont rassemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT, Maire.

<u>Présents :</u>	Mmes AUZANNET, DRILLAUD GAUVIN, BROUSSARD, FESTINO, GAILLARD Mrs BILLEROT, SAINTON, BORDAGE, BAIN, BRETEAU, CAILLET, SAUVAGE
<u>Excusés :</u>	Mmes GERODOELLE, ALBÉRIC, Mrs AUGER, MEUNIER, NAUD, PARTHENAY
<u>Pouvoirs :</u>	Mme GÉRODOLLE à Mme AUZANNET Mme ALBÉRIC à Mme DRILLAUD GAUVIN
<u>Secrétaire de Séance :</u>	Mr SAINTON

Date de convocation et d'affichage : 21/09/2017

Le Maire ouvre la séance à 20 h 40

### 1 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE DU 24 AOUT 2017

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté à l'unanimité.

### 2 – CRÉATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL POUR LA MTL (contractuel et titulaire)

Le Maire rappelle que Mme ROLLANDEAU, gestionnaire de la MTL, sera en retraite au 01 octobre prochain et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Il rappelle que le détail du futur poste a été étudié avec ses adjoints : moins d'activités à la MTL (en faveur du nouveau bâtiment périscolaire) peuvent entraîner une économie sur la masse salariale notamment. Ainsi, la durée du temps de travail a été déterminée à 15h/semaine.

Il signale également que ce recrutement a fait l'objet d'une information auprès de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (en complément d'un emploi communautaire).

Il donne lecture de l'annonce du poste qui sera publiée et signale que quelques candidatures sont déjà parvenues en mairie. Celles-ci seront étudiées.

Il termine en remerciant Lydie GAILLARD de son aide lors de la réunion organisée le 29 aout dernier à ce sujet.

#### *Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire fait part au Conseil Municipal que suite au départ à la retraite de l'agent chargé de l'entretien et de la gestion de la salle des fêtes, au 1<sup>er</sup> octobre 2017, il est nécessaire de créer un nouveau poste en fonction des décisions prises lors de la réunion de la Commission réunie le 29 aout dernier.

Dans un premier temps, un agent sera recruté en tant que contractuel puis une titularisation pourra être envisagée. Le temps de travail retenu est de 15 h/semaine.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, après en avoir délibéré

- ❖ **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint technique territorial contractuel (TNC 15/35<sup>ème</sup>) et un poste d'adjoint technique territorial stagiaire/titulaire (TNC 15/35<sup>ème</sup>)
- ❖ **DÉCIDE** de supprimer les postes anciens des agents concernés dès leur nomination dans leur nouveau grade (délibération ultérieure)
- ❖ **DÉCIDE** de supprimer les postes anciens des agents qui ont quitté la collectivité ou promus
- ❖ **ADOpte** le nouveau tableau des effectifs tel que décrit ci-après :

### ADMINISTRATIF

- 1 attaché territorial, catégorie A, titulaire, temps complet (39 h)
- 1 adjoint administratif territorial , catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint administratif territorial , catégorie C, titulaire, temps non complet (27 h)
- 1 adjoint administratif territorial , catégorie C, titulaire, (18 h) **en disponibilité**

### TECHNIQUE

- 1 technicien territorial, catégorie B, titulaire, temps complet (35 h) si promotion interne acceptée
- 1 agent de maîtrise principal, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 3 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique territorial , catégorie C, titulaire, temps complet (35 h)
- 1 adjoint technique territorial , catégorie C, titulaire, temps non complet (11.22/35<sup>ème</sup>)
- 1 adjoint technique territorial , catégorie C, contractuel, temps non complet (15/35<sup>ème</sup>)**
- 1 adjoint technique territorial , catégorie C, stagiaire/titulaire, temps non complet (15/35<sup>ème</sup>)**

Mr SAINTON prend la parole pour signaler qu'il a contacté une entreprise pour voir si la vitrification du parquet de la MTL est possible.

Le Maire termine en signalant que Mme SITEAU a été engagée, comme habituellement en remplacement de Mme ROLLANDEAU, pendant ses congés annuels tout le mois de Septembre. Il a prolongé le contrat jusqu'au 04 novembre prochain afin de permettre le recrutement

### **3 – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ RAM ET RÉFÉRENT COMMISSIONS INTERNES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Maire invite l'assemblée à désigner les délégués qui siégeront aux diverses commissions de la Communauté de Communes ainsi qu'au Comité du Relais des Lutins suite à la démission de Mr CLOCHARD, courant juin 2017.

Sont ensuite élus

#### ➤ **Communauté de communes Haut de Val de Sèvre**

- Commission d'appels d'offres (suppléant) : **Mr BORDAGE Alain**

- Comité Technique : **Mr BORDAGE Alain**
- Office de Tourisme : **Mme DRILLAUD GAUVIN Estelle**
- CIAS (titulaire) : **Mme AUZANNET Suzette**
- CLECT : **Mme AUZANNET Suzette**
- Commission Aménagement : **Mme DRILLAUD GAUVIN Estelle**
- Commission Assainissement : **Mr BORDAGE Alain et Mme BROUSSARD Catherine**
- Commission Médiathèque : **Mme BROUSSARD Catherine et Mr CAILLET Jérôme**
- Commission Culture-Patrimoine-Tourisme : **Mme DRILLAUD GAUVIN Estelle**
- Commission Développement économique : **Mme DRILLAUD GAUVIN Estelle**
- Commission Finances : **Mr SAINTON Jean-Paul**
- Commission Ressources Humaines : **Mme GAILLARD Lydie**
- Commission Urbanisme : **Mr BORDAGE Alain**

➤ **Relais des Lutins**

- **Mme DRILLAUD GAUVIN Estelle**

Mme DRILLAUD GAUVIN prend la parole pour rappeler que le RAM (Relais des Assistantes Maternelles) qui porte le nom de Relais des Lutins a été créé en 2011 et regroupe 7 communes. Cet organisme, dont le comité d'élus se réunit 1 à 2 fois par an, a pour une mission d'information auprès des Assistantes Maternelles et des Parents ainsi qu'une mission d'animation avec déplacement dans les communes.

#### **4 – ADMISSION EN NON-VALEUR**

*Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables concernant des titres émis en 2014 sur le budget commune, établi par Mr COURRÉGES, receveur municipal, pour une somme totale de 51,70 € (redevable non solvable).

Il demande à l'assemblée de délibérer sur l'admission en non valeur de cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ❖ **ADMET EN NON VALEUR** la somme de 51,70 €, les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017.

#### **5 – TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire demande à Mme GAILLARD d'apporter quelques éclaircissements quant à ce point.

Ainsi, après quelques informations sur les modalités d'avancement de grade et la distribution d'un tableau retraçant les échelles de rémunérations C1, C2 et C3, Mme GAILLARD précise que la fixation du taux à 100% n'oblige pas la collectivité à nommer tous les agents mais laisser la possibilité sans blocage.

Elle termine en spécifiant que cette formalité est plus représentative dans les collectivités plus importantes employant plus d'agents (permettant l'échelonnement des avancements dans le temps).

*Décision soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion des Deux-Sèvres (par le biais du formulaire de saisine).*

Le décret n° 2016-1372 du 12/10/2016 modifie certaines dispositions générales ainsi que divers statuts particuliers des cadres d'emplois pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

Ce décret définit la nouvelle architecture statutaire des cadres d'emplois de catégorie C et introduit dans les statuts particuliers la référence aux échelles de rémunération C1 – C2 – C3, en précisant les nouvelles dénominations des grades correspondants à compter du 01/01/2017.

Ainsi les diverses délibérations ultérieures (mai 2010, mai et aout 2015), fixant les taux de promotion pour avancement de grade doivent (taux de 100%) donc être mises à jour, afin de tenir compte de cette nouvelle architecture statutaire.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade et cette proposition doit être soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire. Selon cet avis, une décision ultérieure viendra valider la décision.

Le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Adjoint Administratif Territorial	Adjoint administratif PI 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif PI 1 <sup>ère</sup> classe	100 100
Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique PI 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint Technique PI 1 <sup>ère</sup> classe	100 100
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100
Technicien	Technicien PI 2 <sup>ème</sup> classe Technicien PI 1 <sup>ère</sup> classe	100 100

## 6 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4/2017 : Balayeuse

Mr SAINTON rappelle la décision prise lors de la dernière réunion quant à l'acquisition de ce matériel d'occasion auprès des établissements JLJ BONNAUD DEBORDES pour un montant de 2000 € HT soit 2400 € TTC. Il présente ensuite le mouvement comptable à réaliser, à savoir le transfert de crédits du fonctionnement en investissement par le biais du 021/023.

*Délibération adressée à la Préfecture*

Le Maire expose au Conseil Municipal que des virements de crédits doivent être prévus sur le budget principal afin de prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition d'une balayeuse d'occasion ( en fonctionnement et en investissement par virement de crédits et par création de crédits ).

Il propose les écritures suivantes :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
21578-ONA		Autre matériel et outillage voirie	+ 2400,00	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 2400,00
			Total 1 :				Total 1 :
			2400,00				2400,00

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
023		Virement section fonctionnement	+ 2400,00				
60632		Fournitures petit équipement	- 2400,00				
			Total 2 :				Total 2 :
			0				0

### TOTAL GENERAL

DEPENSE		RECETTE	
Total 3 :	2400,00	Total 3 :	2400,00

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Vote le virement de crédits tel que proposé
- Vote la création de crédits telle que proposée

## 7 - DÉMISSION DE Mme BRIAND : DÉLÉGATION SUPPLÉANCE SITS

Le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme BRIAND en date du 07/09/2017. Il dit regretter cette décision mais la respecte.

Ainsi désormais, le Conseil Municipal siègera à 18 membres au lieu de 19.

Le remplacement de Mme BRIAND à son poste de délégué suppléante au SITS sera évoqué lors de la prochaine réunion.

## 8 - COMPTE – RENDU DE GESTION.

➤ Travaux des employés :

- Réfection de trottoirs en calcaire (Maladrerie, église, Champs des Rois)
- Réparation traversée de buses Rue de la Cerisaie (Cantine)
- Taille, désherbage, tonte et broyage
- Débroussaillage bassin orange Bas de Lavault
- Arrachage souches de peupliers MTL, remise en forme du terrain et semis de pelouse
- Travaux église : pose tablettes sur le mur (intérieur), enrochement, réfection du mur de la route (en cours)
- Congés
- Remorque déchets
- Tables et tivolis

Mr BORDAGE prend la parole pour rendre compte de la réunion de la Commission des Travaux qui a eu lieu le 29 août dernier. Il détaille les divers points

- Eglise : enrochement effectué avec pose d'un grillage ultérieurement, passage piéton et suppression du container à verres (PAV) inutilisé et non répertorié par le SMC ;
- Eclairage public : certains travaux pourront être réalisés en régie ;
- Ecoles : la porte d'entrée de la maternelle à changer d'urgence (devis demandé), pour le budget prochain parquet et fenêtres bois à remplacer. Travaux en régie à réaliser : peinture des grillages et des toilettes.
- Alisiers : mur de soutènement à mettre en place le long du nouveau lotissement à venir.
- Cerisaie : chicanes à mettre en place car vitesse excessive malgré les travaux d'enfouissement des réseaux actuels.
- Particuliers : autorisation de pose d'un miroir privé sur domaine public (Rue de Champmarchand), travaux d'élévation du trottoir et de pose de grille pour éviter des problèmes d'inondation dans propriétés privées (Rue du Vignault et Rue de la Plaine).
- Aménagement sécurité Rue de Château Gaillard à renforcer par la pose d'un bourrelet à la demande du riverain : avis défavorable à la majorité des conseillers, un aménagement ayant déjà été fait. Mr BORDAGE recontactera le demandeur pour l'informer que la route n'est pas un terrain de jeux pour ses enfants.

## 9 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

➤ Pour décision :

**Adhésion RIE (Restaurant Inter-Entreprises) :** cette structure, gérée par la Communauté de Communes, permettrait aux agents et aux élus de bénéficier de tarifs préférentiels. Une

adhésion est nécessaire préalablement à l'association L'AURIE (L'Association des Utilisateurs du Restaurant Inter-Entreprise. Accord de principe validé par délibération lors de la prochaine réunion.

**Demande d'aide financière pour voyage d'échange en Alaska :** accord de principe validé par délibération lors de la prochaine réunion en fonction des crédits disponibles à l'article 6574 (subventions).

**Aide suite au passage d'IRMA :** accord de principe validé par délibération lors de la prochaine réunion en fonction des crédits disponibles à l'article 6574 (subventions).

**Dossier LE COROLLER :** Mr SAINTON informe que Mr LE COROLLER ne souhaite plus à l'heure actuelle vendre sa propriété. Un courrier lui rappelant les décisions antérieures (frais notariés et de bornage pris en charge par la commune et prix d'achat à l'euro symbolique) va lui être adressé afin de finaliser le dossier. En fonction de la réponse, une délibération sera nécessaire ultérieurement.

**Convention LNA utilisation bâtiment garderie :** Le Maire présente le tableau de demande d'utilisation du bâtiment périscolaire émanant de LNA qui a été transmis à l'ensemble des conseillers. Il rappelle que jusqu'à ce soir, une autorisation provisoire avait été accordée le jeudi soir à 18h30 pour la gym enfants et adultes et que la mise à disposition des vestiaires et le décalage des horaires de ménage avait été organisés en ce sens.

Il donne la parole à Mme BOURGOIN présente dans l'assemblée et une discussion s'ensuit : Mme AUZANNET rapporte les observations des enseignants qui se demandent désormais quand elles pourront utiliser l'équipement sportif.

Mme FESTINO rappelle qu'il a été refusé l'année passée l'utilisation de ce bâtiment au RAM et souligne qu'il est compliqué d'en permettre l'utilisation le matin.

Mme BOURGOIN précise que l'animatrice n'est disponible que cette journée et que le transport des matériels de gym entre la MTL et le gymnase est compliqué

Mr BRETEAU rappelle qu'en cette période de plan Vigipirate activé, une activité extérieure pendant le temps scolaire n'est pas le plus adapté.

Mr SAINTON rappelle que si le traitement du parquet de la MTL (vitrification) est possible, certaines activités pourraient réintégrer cette salle.

Le Maire soumet au vote l'utilisation de la salle de gym pour :

- gym du mardi matin : refus à la majorité

- zumba du mardi soir : accord à la majorité en attendant la vitrification du parquet de la MTL

- activités danse et gym du mercredi après-midi : accord et validation du retour à la MTL en mai pour répétition général.

En fonction de ces éléments et de ces décisions, une convention sera établie.

En aparté, Mme AUZANNET demande qu'une douchette soit installée dans les vestiaires pour les accidents pipi lors de la garderie.

➤ Pour information :

**Remerciements de Mr COURRÉGES :** mail de remerciements pour l'attribution d'une indemnité de conseil.

**Remerciements décès :** remerciements pour envoi de condoléances.

**Avenant lotissement des Alisiers :** le plan d'aménagement du lotissement est présenté à l'assemblée et les différentes modifications demandées par la commune sont précisées. Ainsi, plusieurs avenants au marché seront demandés pour comptabiliser ces moins-values. Le Maire termine en précisant que la fin de travaux est prévue pour mi-octobre.

**Sondage rythmes scolaires** : Mme AUZANNET informe qu'une réunion de concertation a eu lieu à la Communauté de Communes pour la rentrée scolaire 2018/2019. Toutes les communes doivent se prononcer avant le 31 décembre prochain. Ainsi, un sondage auprès des parents et une concertation entre les élus et les enseignants doivent être réalisés. Mme FALCETO, directrice, a précisé que cette décision dépendait uniquement du Conseil d'Ecole

**Pétition RD 737** : le Maire donne lecture d'une pétition adressée à Mme le Préfet et copie à Mme la députée, l'Agence Technique Territoriale et à la mairie afin de faire part de la nécessité de sécuriser cette route à fort trafic traversant le bourg à proximité du groupe scolaire (60 signatures recueillies). Il remercie ensuite Mr VIRENQUE, initiateur de cette pétition, de s'être investi pour essayer de faire bouger les choses. Il signale également que ce sujet a été abordé lors de la réunion de la Communauté de Communes mercredi 27 septembre.

Le Conseil Municipal reprend les différentes possibilités d'aménagement évoquées précédemment (plateau, radar pédagogique, feu récompense ...). Un courrier sera envoyé à Mr VIRENQUE pour lui en faire part.

**Signature 1<sup>ère</sup> tranche Séolis : choix des lanternes** : cela sera vu dans un second temps. Dans l'immédiat, il est nécessaire de réceptionner des travaux payés mais vraisemblablement non réalisés.

**Reconnaissance catastrophe naturelle** : le Maire donne lecture de la décision de la préfecture suite au dépôt de plusieurs dossiers de particuliers (fissures dues à la sécheresse) et l'information leur a été transmise.

**Demande de subventions UDAF et ADMR** : à voir au prochain budget.

**Eclairage solaire Fonroche** : suite au rendez-vous avec un commercial, installation possible où il n'y a pas d'électricité (ex : parc Gaston Fournier).

**Association Mandarine** : le Maire informe qu'il a rencontré un courtier en assurances pour la création d'un audit mais que les échéances des contrats ne permettront une renégociation cette année.

Il fait part également que ce cabinet a présenté également un dossier pour une assurance complémentaire pour les administrés. Une présentation en début de réunion est possible.

**Médaille Famille Française Mme LUGHENOT** : envisageable mais à voir ultérieurement.

**Stagiaire aux services administratifs** : Mme Vanessa CROUÉ a effectué un stage de découverte en entreprise pendant 3 semaines et y a donné toute satisfaction.

Le Maire profite de ce point pour signaler qu'il pourrait être envisagé de diminuer le temps de travail du poste d'accueil vu l'augmentation croissante des démarches dématérialisées.

**Parc éolien** : les réunions auront lieu le vendredi après-midi.

**Nanteuil Animations** : invitation aux repas des bénévoles

**Casse auto** : dossier dans les mains d'un liquidateur et courrier pour reclassement de l'employé désormais sans emploi.

**Vinci** : rapport d'activité.

**SMC** : référent papier pour mairie à désigner.

**Désherbeuse à eau chaude** : le Maire précise qu'elle a été livrée cette semaine et il rappelle le coût de ce matériel (équipement mutualisé entre 3 communes avec subventions).

**Retraite Nadine ROLLANDEAU** : le Maire propose que son départ fasse l'objet d'une cérémonie. La mise à l'honneur au moment de vœux est retenue.

**La parole est donnée aux membres du Conseil Municipal qui souhaitent intervenir :**

1) Mr SAINTON rend compte de la réunion du SMC : il donne des informations quant à l'augmentation très importante de la redevance des ordures ménagères pour les bâtiments communaux notamment ceux pour lesquels le nombre de containers est important. Cela est le cas pour la MTL : une suppression de bacs et/ou une protection de ceux-ci (afin d'éviter le dépôt « sauvage ») devra être envisagé.

Il informe également que le centre de tri ne va plus exister au SMC car il va y avoir entente avec la CAN ce qui aura pour effet de diminuer le coût du tri au tonnage.

Il termine son intervention pour signaler qu'il a rencontré le SMC (Mr OUVRARD) et la Direction du Territoire (Mr BOUCHAUD) pour réfléchir sur le point de collecte du Four à Chaux qui est très dangereux pour les employés. Une solution technique commune a été trouvée.

2) Mme AUZANNET contactera l'adjointe aux affaires scolaire de Ste Néomaye afin de collecter des informations sur une aide de la CAF au TAP. Mme FESTINO a également apporté quelques précisions à ce sujet.

Elle termine par le questionnaire adressé par la Chambre d'Agriculture à propos de l'utilisation des produits locaux dans les services communaux de restauration. Une rencontre pourra être envisagée

3) Mr BORDAGE précise qu'une étude sur un itinéraire Vélo reliant La Mothe Saint Héray au Marais Poitevin via François est en cours. La commune de NANTEUIL n'est que très peu impactée par ce projet.

4) Mme DRILLAUD GAUVIN demande si la date de remise officielle des clés du N° 13 aux Parents d'Elèves a été fixée.

5) Mme FESTINO s'interroge sur un mail qui lui a été adressé quant au remplacement de Mme BRIAND (démissionnaire au conseil municipal) à son poste de délégué titulaire au SITS. Elle précise qu'elle est titulaire et que Mme BRIAND était suppléante. Cette suppléance sera vue lors de la prochaine réunion du cm (cf point 7 de l'ordre du jour).

Elle reprend la parole pour faire remarquer l'heure tardive de fin de cette réunion et rappelle qu'il avait été décidé de fixer à la fin de chaque réunion, la date de la prochaine.

Le Maire lui répond qu'il est dans un premier temps nécessaire de respecter l'heure de début de réunion.

Ainsi la date de la prochaine réunion est fixée au

**- mercredi 25 octobre 2017.**

Le maire lève la séance à 23 h 45.

Le secrétaire de séance

Jean-Paul SAINTON



Le Maire,

Christophe BILLEROT



